Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Chaouel 1445
26 Avril 2024

N° 49

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1019**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1020**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1023**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1026**
Homologation de résolutions **1026**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1027**
Avis aux créanciers **1031**
Convocations
Sociétés anonymes **1031**
Sociétés à responsabilité limitée **1039**
Autres sociétés **1039**
Actes Administratifs
Avis au public **1040**
Divers
Avis au public **1040**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la GENERALE OBLIG SICAV **1042**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Locale

Dénomination sociale de la société à constituer : Société Populaire TUNIPLAST ONE pour la collecte, le recyclage et la valorisation de déchets de plastique à la zone de Sbeïtla - Kasserine.

Type de la société : Locale.

Capital à restituer : 10 000 (dix mille) dinars tunisiens.

Siège social : Rue de la République Sbeïtla 1250.

Objet de la société : la société exerce des activités industrielles notamment : Collecté, Recyclage et valorisation des déchets en plastiques.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle de statuts : 15 avril 2024 auprès du tribunal de première instance de Kasserine sous n°14

Nombre d'action à souscrire, la valeur en numéraire et le montant demandé : 50 actions contre 10000 dinars

Valeur de l'action : 200 dinars pour chaque action

Condition de répartition de surplus et d'épargnes : en cas de réalisation de bénéfices par la société populaire dans une année d'exercice

Réserver 15% en titre d'épargne légale jusqu'à l'obtention de 50% du Capital de la société populaire.

Réserver 20% pour la réalisation des activités sociales, culturelles, environnementale et sportives Répartition des dividendes ou de surplus dans la limite de 35% contre une décision de l'assemblée générale.

Le reste sera réinvesti dans la promotion de la société.

Dénomination de l'agence bancaire où sera déposer le montant de souscription : Banque Nationale Agricole Agence de Sbeitla

Délais de souscription : du vendredi 29 mars 2024 jusqu'au jeudi 4 avril 2024 (horaires réguliers) avec possibilité de clôture avant les délais en cas de souscription de toutes les actions.

Modalité et lieu de convocation à l'assemblée constitutive :

Après souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée par la publication d'un avis au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, et par l'affichage de la convocation au siège de la délégation de Sbeïtla et au siège de la municipalité de Sbeïtla.

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société devront présenter leur candidature aux fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet en complétant un document de participation mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

- Tarek Ben Mouhamed Arbi Harhouri demeurant à Sbeïtla, Téléphone : 27.041.260

- Fadhel Ben Mouhamed Ali Harhouri demeurant à Sbeïtla, Téléphone : 22.291.001.

- Mouhamed Laswed Harhouri demeurant Sbeïtla, Téléphone : 96.619.958.

- Tarek Ben Gamoudi Ben Mazhoud Harhouri demeurant à Sbeïtla, Téléphone : 97.942.948.

2024R00946SODB1

Constitution d'une société citoyenne locale

- Nom de l'entreprise : Société citoyenne Locale elintilak pour les Energies renouvelables, les Activités Agricoles et industrielles de Kébili,

- Type d'entreprise : locale

- Montant du capital souscrit : 10 000 dinars

- Adresse du siège social : 09, rue Türkiye - Kebili

Domaine de l'entreprise;

- Projets d'énergie renouvelable

- Agriculture irriguée

- Valoriser les produits de l'oasis

- Projets environnementaux

- Supervision et orientation

- La durée précisée de la société est de 30 ans

- La date et le lieu de dépôt des statuts de la société auprès du Tribunal de Première Instance de Kebili sous le n°85/24 en date du 01/4/2024.

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et libérées en numéraire, dont le paiement est actuellement requis : 50 actions pour 10 000 D.

- Valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action (200 dinars)

- Le nom de l'agence de l'établissement bancaire dans laquelle sera déposé les fonds générés par la souscription : BIAT agence Kebili

- Date limite d'ouverture de souscription : du mardi 23/4/2024 au lundi 29/4/2024 (heure administrative) avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription avant l'expiration du délai précité.

- Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, l'assemblée générale constitutive sera convoquée le samedi 27/4/2024 à la Salle de Conférence de Ras Al-Ain.

- Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société devront présenter leurs demandes aux fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet à travers un document de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

- Cet avis a été publié aux journaux hebdomadaires «Echourouk» et «Tunis hebdo» à la date du 24 avril 2024.

Les fondateurs :

Rami Mohamed Ali : Président du comité directeur

Souhayeb Souf - Mokhtar Bechikh - Khames Bourogaa - Abdelhamid Yaakoub - Ayedi Saadallah - Badie Najjar - Mostapha Draouil - Ahmed Elkar - Anis Souf - Abdelkader Agouri - Wael Ghouma.

2024R00982SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information, relative à la réduction et à l'augmentation, de façon concomitante, du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100 000 000 Dinars

Siège social : 34, Rue Hédi Karray - Centre Urbain Nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910A

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau de Tunis, le 15 avril 2024, enregistrement n°24501403 Quittance n°3770 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 16 avril 2024, récépissé n°202452883 et en vertu duquel un projet d'augmentation de capital a été déposé le 19 avril 2024, récépissé n°AC01522024, il a été décidé :

- La réduction du capital de 100 000 000 dinars à 10 000 000 dinars, par la baisse de la valeur nominale des actions de 10 dinars à 1 dinar, dans l'objectif de rétablir l'équilibre entre le capital et les actifs de la Banque ayant subi une détérioration à cause des pertes,

- Et de façon concomitante, l'augmentation du capital en numéraire par compensation de créances certaines et échues, dues au profit de l'Etat tunisien et provenant de la totalité des dettes de la Banque au titre de la ligne de crédit japonaise qui lui est rétrocédée, pour le porter de 10 000 000 dinars à 69 060 629 dinars, par la création de 59 060 629 actions nouvelles totalement attribuées à l'Etat tunisien pour une valeur d'émission égale à un (1) dinar l'action, qui seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire a, en outre, décidé la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital et ce, conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales et de l'article 7 des statuts de la Banque.

La souscription et le versement intégral du montant des actions en compensation desdites créances seront effectués dans les 30 jours à partir de la date de publication de cette notice au journal officiel de la République Tunisienne, sauf si la souscription est clôturée avant l'expiration de ce délai.

Les actions nouvelles souscrites sont soumises à toutes les dispositions statutaires et bénéficient des mêmes droits que les actions anciennes.

2024R00980SANB2

SOCIETE COMPTOIR NATIONAL DU PLASTIQUE

SA au capital de 3.250.000 DT porté à 8. 470.025 DT

RNE : 0004545 Y

Siège social : Route de Tunis, km, 6,5 Akouda 5022

Le Conseil d'administration de la société CNP qui s'est réuni le 16 avril 2024 pour constater la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire, (selon P.V enregistré à la recette des finances Akouda le 18 avril 2024 sous le n°24700777, quittance n°18587), déclare, que suite à la souscription et la libération totale des actions souscrites, le capital social qui était de trois millions deux cent cinquante mille dinars (3.250.000 DT), a été définitivement augmenté de cinq millions deux cent vingt mille vingt-cinq dinars, par l'émission de deux cent huit mille huit cent vingt et une actions (208 801) de vingt cinq dinars chacune. Le capital de la société est ainsi porté à huit millions quatre cent soixante-dix mille vingt-cinq dinars (8. 470.025 DT), divisé en trois cent trente-huit mille huit cent et une actions (338.801), entièrement libérées, de vingt cinq dinars chacune.

2024S00532SANB2

TIMAB TUNISIE

Société anonyme - Non Résidente

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Gannouche - BP 73 - 6000 Gabès

I.U : 0761861Y

Suivant Procès-verbal du conseil d'administration du 29/11/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis, le 3/4/2024 sous En°24801304 Qn°M003420).

- Mr. Jean-Marie Trelohan a démissionné de son mandat d'administrateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/11/2023 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis, le 3/4/2024 sous En°24801307 Qn°M003425).

- Les actionnaires ont décidé de nommer Mr. Remy De Laage en qualité d'administrateur pour la période restante du mandat de son prédécesseur.

- Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises le 18/4/2024 sous I.U n°0761861Y et sous dossier n°2024153612.

2024400964SANB2

Notice

Augmentation du capital

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A

Identifiant Unique : 0345551 R

Société anonyme

Au capital de 34.400.000 dt

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 Février 2024 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil en date du 18/4/2024 sous le n°24700509 quittance n°M21924 dont un projet a été déposé au centre du registre national des entreprises le 15 Avril 2024 sous le n° AC 03482024, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 10.000.000 DT par la création de 100.000 actions nouvelles nominatives de 100 DT

chacune à souscrire en numéraire et à libérer du quart à la souscription, portant ainsi le capital de 34.400.000 DT à 44.400.000 DT.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 30 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT. Ce délai peut être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant son expiration.

Les souscriptions se feront au siège social de la société sis : 16, rue des Entrepreneurs - la Charguia 2-2035 Ariana.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible n°08003000513201215874 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence 51 - Tunis.

2024400966SANB2

Renouvellement du mandat de Directeur Général

Société Nouvelle de Boissons

S.A. au capital de 16 020 000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 1110 La Mornaguia

N° d'Affiliation à la CNSS : 210385/89

Identifiant Unique : 0707419B

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Mars 2024 enregistré à la recette des finances de la Mornaguia le 17/4/2024 sous le numéro 24700666 quittance n°M025539, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de la Manouba le 22 avril 2024 sous le n°202454044, il a été décidé le renouvellement du mandat de Monsieur Mohamed Moez ZOUARI en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de trois ans (2024, 2025 et 2026) qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

2024400969SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs

Et nomination d'un commissaire aux comptes

Société Nouvelle de Boissons

S.A. au capital de 16 020.000 Dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba 1110 La Mornaguia

Affiliation CNSS : 210385/89

Identifiant RNE : 0707419B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Mars 2024 enregistré à la recette des finances de la Mornaguia le 17/4/2024 sous le numéro 24700667, quittance n°M025544 il a été décidé :

- Le renouvellement pour une durée de trois ans et pour les années 2024, 2025 et 2026 des mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Lassaad MZAH.

- La Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses (SEABG)

- AMEN BANK

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT)

- La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurances (COMAR)

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique (SPDIT)

- Monsieur Mohamed Moez ZOUARI

Et ceci pour une durée de 3 ans qui prendra fin à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- De même il a été décidé la nomination de la société GSAUDIT&ADVISORY, représentée par Monsieur Sami MANJOUR, membre de l'Ordre des Experts Comptables, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de 3 ans (2024, 2025 et 2026) qui prendra fin à la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2024 et du procès-verbal du Conseil d'Administration du 01 mars 2024, un exemplaire du rapport de commissaire aux comptes et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été déposés au Registre National des Entreprises de la Manouba le 22 avril 2024 sous le n°202454044.

2024400970SANB2

Renouvellement du mandat du conseil d'administration

Nomination de commissaire aux comptes

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Société d'Exploitation Touristique

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dt

Siège social : Rue Lac LOCHNESS, immeuble les Arcades Les Berges du Lac B.P. 34 - 1053 Tunis

R.N.E : 0001781W

M.F : 01781 W AM 000

1) Par décision du 13 Juin 2023, procès-verbal enregistré à la Recette des finances du Lac, le 7 Juillet 2023 sous le n°23705487 Q. n°M071783, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de :

- Renouveler pour les années 2023, 2024 et 2025 le mandat des administrateurs suivants :

- Mr. Mohamed Amouri,

- Mr. Abderraouf Amouri,

- Mlle Rim Amouri,

- Mme Dorra Amouri Hamza,

- La Société SETINVEST" SICAF"

2) Nommer pour les années 2023, 2024 et 2025 la Société FINOR comme commissaire aux comptes.

3) Par décision du 20 Juin 2023, procès-verbal enregistré à la Recette des finances du Lac le 26 Janvier 2024, sous le n°24700751 Q. n°M0010843, le conseil d'administration renouvelle le mandat de Monsieur Abderraouf Amouri en tant que Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur, qui finira avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2025, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour lui permettre d'administrer la société conformément aux statuts de la société et au code des sociétés commerciales.

Dépôt : Ont été déposés au Registre National des Entreprises :

- Deux copies originales du procès-verbal de l'A.G.O. indiqué ci-dessus le 21/7/2023.

- Une copie originale du procès-verbal du Conseil d'Administration indiqué ci-dessus le 8/02/2024, sous le n°20249957.

2024400984SANB2

Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Election du Président Directeur Général

SOCIETE D'INVESTISSEMENT SETINVEST - SICAF

S.A. au capital de 5.863.130 dt

RNE : 0312074D

M.F : 312074D.A.M 000

Siège social : Rue du Lac Lochness, Immeuble les Arcades B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Par décision du 12 Juin 2023, procès-verbal enregistré à la Recette des Finances les Berges du Lac, le 6 Juillet 2023, sous le n°23705486, Quittance n°M071782, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de :

1) renouveler pour les années 2023, 2024 et 2025, le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Amouri,

- Monsieur Abderraouf Amouri,

- Madame Rim Amouri,

- Madame Dora Amouri,

- La Société Hasdrubal Thalassa Hotels,

- La Société des Oasis Maritimes "OAMARIT".

2) Renouveler le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Slaheddine Zahaf pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Election du Président Directeur Général de la Société :

Par décision du 12 Juin 2023, procès verbal enregistré à la Recette des finances du Lac de Tunis, le 6 Février 2024, sous le n°24701050, Quittance n°M014936, le Conseil d'Administration décide de désigner Monsieur Abderraouf Amouri en tant que Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur et finissant avec l'exercice 2025, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour lui permettre d'administrer la société conformément aux statuts de la société et au code des sociétés commerciales.

Dépôt :

Ont été déposés au Registre National des Entreprises "R.N.E." :

1- Deux copies originales du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire indiqué ci-dessus, le 21 Juillet 2023.

2- Une copie originale du procès-verbal du Conseil d'Administration indiqué ci-dessus sous le n°20249962, le 8 Février 2024.

2024400985SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation d'une société

Société FRERO INVEST

Société à Responsabilité limitée

Siège social : B101 Résidence Rihab Rue Lac Mâlaren 1053 Tunis

Capital : 30 000 dinars

Identifiant Unique : 1682351W

Matricule fiscal : 1682351 W/A/M/000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 8 Avril 2024, enregistré à la recette des finances du Lac, le 17 Avril 2024 sous le n°24503077, quittance n°M043720, dont une copie originale a été déposée au registre national de l'entreprise RNE sous le numéro 202454134, le 22 Avril 2024, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- La dissolution volontaire et liquidation de la société Frero Invest ;

- La nomination de Mr Wassel Madani en tant que liquidateur de cette société.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication au bureau du liquidateur sis à l'adresse suivante : B101 Résidence Rihab Rue Lac Mâlaren Les berges du Lac 1053 Tunis.

2024T00377SRLB2

Société «TAQAT»

Société à responsabilité limitée

Capital de 140.000 Dinars

Siège social : 189 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul 8000

IU : 1305769V

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 28 février 2024, enregistré le 28 février 2024, enregistré à la recette des finances avenue de France de Nabeul sous le numéro 24701402, quittance n°M026495

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du compte définitif de liquidation

- Répartition du solde de liquidation

- Quitus au liquidateur et clôture définitive de la liquidation.

Ces décisions ont été publiées au Journal Officiel du Registre National des Entreprises le 5 mars 2024, Bulletin n°46, Avis n°202443973.

Le liquidateur informe le public que le produit de la liquidation sera affecté uniquement à couvrir les frais des procédures légales de clôture de la liquidation et à distribuer le reliquat sur les associés.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date du présent avis, conformément aux exigences de l'article 46 du Code des sociétés commerciales.

2024R00949SRLB2

SOCIETE NORD-SUD SERVICES

SARL au capital de 450.000 dinars

Siège social : 58, Rue Ibn Khaldoun Tunis

MF : 0513505Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Janvier 2024 enregistré à la Recette des Finances Av. de la Gare Tunis le 9 Février 2024 sous le n°24700880 quittance n°011115 et dont un exemplaire a été déposé au RNE, le 29/3/2024 sous le n°202449810 les associés ont pris acte du départ à la retraite du 1er gérant Mr Mohamed Abdelmlak et ont décidé la confirmation de la nomination de Mr Aden Ben Abdelaziz Landolsi gérant unique de la société pour le reste de son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de 2024.

2024400959SRLB2

STRATEGIA CONSULTING GROUP INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 12.500 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 1467255V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1/3/2024 (enregistré à la Recette des finances, cité Mahrajane - Tunis le 16/4/2024 sous Qn°M024137 Enreg. N°24501689).

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer le liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur, au siège social de la société sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis dans un délai de 30 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1467255V sous dossier n°202453619 en date du 18/4/2024.

2024400963SRLB2

Clôture de liquidation

Société Univers Médical « UVM» Sarl en liquidation

Sarl au capital 17.000,000 dinars

Siège social : rue de la faculté, résidence la Reine Didon, Ennasr II, 2080 Ariana

Identifiant Unique : 1188589L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/3/2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 6, le 02/4/2024 sous le n°24702534, quittance n°M051448, déposé au registre national des entreprises en date du 18/4/2024, sous n°202453611, il a été procédé à la clôture de la liquidation de la société Univers Médical.

2024400967SRLB2

Société "UNO DISTRIBUTION" - S.A.R.L

Capital social : 290.000 DT

Siège social : Complexe Ghith, rue Alexandrie Mourouj 3 Ben Arous 2074

Identifiant Unique : 1715387Q

Suivant PV de l'AGO en date du 29/3/2024, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr Mohamed Sami Kooli en tant que gérant de la société pour 3 exercices 2024, 2025 et 2026 qui s'achève avec la tenue de l'AGO en 2027 statuant sur les états financiers 2026.

Un exemplaire dudit PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 02/4/2024 sous le n° 202450708.

2024400986SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture de la liquidation

Fermeture définitive de la société

STE GLOBAL INDUSTRIEL SERVICES

S.U.A.R.L : Au capital de 100 000 Dinars

Siège social : Sidi Fraj Kerkenah Sfax

IU : 1186307B

Affiliation à la CNSS n° : 323617-25

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2023, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 22 décembre 2023, sous n°23707261 et selon quittance n°M008004, il a été décidé d'approuver les travaux du liquidateur qui ont permis de constater que la société est vide de tous actifs, fonds et créances et qu'il n'y a plus possibilité de reprendre l'activité suite aux difficultés rencontrées par la société.

L'assemblée a décidé la fermeture définitive de la société avec toutes ses composantes et de mettre fin à la mission du liquidateur Monsieur Abdelhamid Lajmi, en lui donnant quitus et le chargeant de radier la société de tous les Registres Nationaux et d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Un exemplaire du procès-verbal sus-indiqué a été déposé au Registre National des entreprises le 9 février 2024 sous le numéro 202410278.

2024X00495SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/4/2024, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis en date du 5/4/2024, Quittance n°M033617, Enregistrement n°24202133 Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à Monsieur Hamza Ben Abderrazek Ben Moussa, tout le fonds de commerce situé au local n°46 (F56) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce de Café 1ère catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 50 .000dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sis au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage - Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 19/4/2024.

2024T00371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/4/2024 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 18/4/2024 quittance n°M025772 enregistrement n°24201134 MM Zahreddine, Afifa, Neila, Zoubaida et Rim tous les enfants de feu Ali Memmi et feu Nafissa Saoui ont vendu et cédé par Me Naoufel Ben Chikh El Arbi par procuration établi à l'avenue des Etats Unis n°17 - Tunis, la totalité de leur fonds de commerce

sis au 16 rue Al Jazira - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pour tout commerce à Mr Faiçel El Hasnaoui demeurant à rue Imam Ghazali - cité Ennasr M'nihla - Ariana et Mr Yassine Ouerhani demeurant au Bardo rue de l'hôpital n°2 suivant des parts indivises et disproportionnées.

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié au quotidien Echourouk du samedi 20/4/2024.

2024T00372FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 26/3/2024 enregistré à la recette des finances du Kef selon l'enregistrement Proportionnel au journal mensuel du mois de Mars 2024 Madame Abidi Nissaf titulaire de la CIN n°08036152 a donné à sa fille Aloui Hala titulaire de la CIN n°13643865 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels "Centre La Coquette destiné à l'activité Coiffures", Coiffures des Dames et Vente des produits cosmétiques au local sis à la rue Hadi Chaker Gouvernorat du Kef.

Les oppositions seront reçues auprès de son domicile sis à cité Al Horriya n°240 El Kef 7100 dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux "Echourouk" et" le Quotidien" le 18/4/2024.

2024T00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances d'Hamam Chatt le 12/4/2024 quittance n° M017084 n° d'enregistrement 24200666 Monsieur Badreddine Ben Taoufik Ben Mohamed Al Toumi Bousiga a vendu à Monsieur Abderraouf Ben Al Eid Ben Khamaies Al Khelifi le Fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une «pizzeria» sis à Hammam Chatt rue de l'environnement numéro 3.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur Monsieur Abderraouf Ben Al Eid Ben Khamaies Al Khelifi, sis à Hammam Chatt rue de l'Environnement numéro 3, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 19/4/2024.

2024T00381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 21/02/2024 à la recette des finances de Nouvelle Madina le 15/4/2024, quittance n°M032204 enregistrement n°24201839 Mr Hssan Trabelssi a vendu à Mr Jobrane Jbali la totalité du fonds de commerce exploité entant que vente d'eau minérale sis au 35 rue Mohamed V Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 23/4/2024.

2024R00954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 7/12/2020 enregistré le 21/10/2022 à la Recette des Finances de Fouchana n° de quittance : M087885 et n° d'enregistrement : 22204676. Mr Lassad Bedhiefi a vendu à Mme Saloua Dridi le Fonds de Commerce exploité pour la fabrication et vente des cadres en verre sis à rue Taher Sfar cité Essaada local n°1 Elmouhamadia avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse celle du F.C au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» le 5/4/2024.

2024R00955FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 29 mars 2012 enregistré le 30 mars 2012 à la Recette des Finances avenue de la Gare sous le numéro (M12201711) et le reçu (M016083) M. Azdin Ben Sasi Ben Hlele a vendu à Mr Taher Ben Saleh Ben Ahmed Klai, le fonds de commerce complet aménagé en vente d'électroménager et fabrication des saches situé au numéro 07 marché de la municipalité d'elwardia avec tous ses éléments matériels et immatériels.

L'annonce de cette vente a été publiée dans le journal "ESSABEH", les oppositions à cette vente peuvent être formulées par écrit auprès de l'acquéreur, concernant le fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024R00958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 12 Avril 2024 et enregistré à la recette des finances rue L'Autriche Tunis le 12/4/2024 (Reçu n°M033267 enregistrement n°24201540 Madame Nahed Bent Amor SETTI Epouse Samir Ben MANSSOUR (C.I.N n°04623614) a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société FRERRES SOLIDAIRE en cours de constitution son gérant Monsieur Sami Ben Khamais Dekhil (C.I.N n°04705239) et Monsieur Mohamed Hédi Dekhil (C.I.N n°04803422) entre de partit exploité "Café 1ère Catégorie" situé à Rue Arbi KABADI Omranne France ville n°20- Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Bureau Maître Mahmoud Ben Salah Hammami Avocat sis 112 Avenue 09 Avril - deuxième étage Bureau n°05- Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 19/4/2024.

2024R00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 8 février 2024 enregistré à la recette des finances de Radés le 15 Avril 2024 sous le n°24201005 quittance n°M025298 Mr Zied Kochbati demeurant au 44 Rue Mimosa La nouvelle Ariana a vendu à la société Velosi Tunisia, SARL, demeurant au n°6 avenue Habib Bourguiba résidence Zahra B4, 1er étage Radés 2040 le fonds de commerce de type tout commerce inscrit au registre national des entreprises sous le n°129830X exploité au local sis sur la voie principale El malleha Radés actuellement rue Hédi Nouira.

Toute opposition doit être notifiée à l'étude de Maître Atef Ouechtati Avocat à la société légal vision for advocacy consultation and arbitration sise au bureau E7-5 Bloc E immeuble de l'archipel Ain Zaghouan Tunis dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17 avril 2024.

2024R00970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signature légalisée le 19/04/2024 et enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 19/4/2024, numéro de quittance M025501 et numéro d'inscription 24200684.

Monsieur Hichem ben Elhabib Ezzarbout, cin 03994597 demeurant à rue Abdallah Boukhris, impasse numéro 8, numéro 96, Ksour Essef a vendu à monsieur Alaeddine Ben Mahjoub El Manaa, cin 11819701 demeurant à la rue Elhadi Ben Jaballah, Ksour Essef la totalité du fonds de commerce exploité dans la boutique municipale numéro 14 sis à la place de Liberté, Ksour Essef et affecté à la vente de couvertures, draps, et prêt à porter pour la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et cela entre les mains de l'acheteur sis au local du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au deux journaux quotidiens «Echourouk» et «Le Quotidien» le 20/4/2024.

2024S00526FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 15/4/2024, rédigé par l'huissier de Kairouan Maître Samia Boujomaa Ghalabi et Maître Taoufik Khlifi, enregistré en date du 16/4/2024 à la recette des finances de Kairouan sous Quittance n°M006376, Mr Mohamed Nighal Azouzi, titulaire de la CIN n°1191145, a cédé en tant que don à son père : Mr Jemel Eddine Azouzi, titulaire de la CIN n°02029857, la totalité du fonds de commerce du local commercial, sise au n°12 Bis - Souk Place de Tunis - Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 23/4/2024.

2024S00527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit de Sfax sous le n°24200951 et la quittance n°M024281, Mme Marzouk Ahlem au nom de son fils Ahmed Ben Hammouda a vendu le totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de volailles et de viandes blanches sis à la route Tunis klm 4 Kassas el Haffara Sfax à Mme Abdelhedi Souhail.

Toute opposition sera au bureau de maître Mouna Ben Saada sis au 29 avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 9/4/2024.

2024X00503FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente légale rédigé de la part du maître Maha Ellefi daté le 31/5/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 31 mai 2023 sous numéro 23200859 quittance numéro M027921, M.Saif Edinne Mjide a cédé à madame Jnayna Ben Hmed tout le fonds de commerce sis à l'Avenue Bourguiba Menzel Jemil Bizerte exploité en tant que café catégorie A.

Les objections à cet acte de cession déjà publié au journal «le Quotidien», doivent parvenir au cabinet de Maître Maha Ellefi situé au 9 rue Mohamed Ali Bizerte.

2024400937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 12/4/2024 à la Recette des Finances de la Marsa n° de quittance: 54168 et n° d'enregistrement : 24202302, Sofiene Weslati titulaire de la cin 00105680 a vendu à La Société House Fries, son MF : 1705378J représentée par son gérant Ahmed Said Loubiri, le Fonds de Commerce exploité dans tout commerce, au local sis à la résidence Jughorta Sidi Daoued Marsa Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains du vendeur au local où est exploité le dit fonds de commerce et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien «le Quotidien» du 22/4/2024.

2024400962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 19/3/2024 et 02/4/2024 enregistré le 4/4/2024 à la recette des finances El-Manzah VI quittance n°M53549 enregistrement n°24202643, Marwa Ben Mohamed Mizouni Saadaoui épouse Jebri domicilié à rue Saleh Ben Belgacem Fariana a cédé à Miled Ben Abdelkarim Ben Hejbechir Ben Mbarek domicilié Alhzegue Jbeniana le fonds de commerce sis 04 Rue Mentazah Ennahli Ryadh Al-Andalous Ariana utilisé en tant que restaurant.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de madame Marwa Saadaoui au local sis 04 Rue

Montazah Ennahli Ryadh Al Andalousse Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la notification de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/4/2024.

2024400993FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location d'un fonds de commerce le 9/3/2024 enregistré à la Recette des Finances Menzel Jemil le 16/4/2024 quittance n°M021261 enregistrement n°24300480, Mme Nabila Bent Mohamed ben Amor Attia titulaire de la CIN n°01586146 a loué à Mme Ahlem Bint Salah Ben Hédi Souibgui titulaire de la CIN n° 09073714 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de l'industrie de pâtisserie pour exercer l'activité fabrication de fromage et produits laitiers situé à Rue Omar Ibn Khattab Ouedi Roumine Menzel Abderrahmen avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année renouvelable et ce à partir du 10/3/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 18/4/2024.

2024400978FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Par acte sous seing privé en date du 22/11/2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 8/4/2024 sous le n°24301909 n° de quittance M049591, la société «Bon appétit» a loué à Mme Amina Dridi le fonds de commerce exploité au sein du local n° «B4» sis à la résidence Elomrane 2 Elghazala 2058 Ariana destiné pour le commerce du pain, gâteaux et pâtisserie en détail.

Les oppositions doivent être présentées auprès du locataire demeurant à l'adresse du fonds de commerce où une copie de l'acte de location a été déposée, et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 24/4/2024.

2024400982FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom : Aliment'Terre

Siège : 21 cité les beaux séjours, Agba, el hrairia 2, 2087 Tunis.

But :

- Renforcer la culture environnementale et promouvoir les ODD.

- Contribuer à l'établissement d'une culture d'agroécologie.

- Encourager l'entreprenariat vert et circulaire chez les jeunes.

Membres :

Présidente : Hédil Fraihi

Secrétaire général : Dhia Jandoubi

Trésorier : Wajdi Dhib.

2024R00959APSF1

Constitution

Suivant PV de l'assemblée constitutive, enregistré à la recette des finances Mohamed Mâarouf Sousse n°25733 Reçu n°1181 du 18/3/2024 et la résolution de la municipalité de Sousse n° 3120/616 du 26 Mars 2024, il a été décidé la constitution du syndic Résidence «ALJAWHARA» sis à l'Avenue Mohamed ELKAROUI Sousse et dont le bureau est composé de :

Mohamed Naceur Seltene : Président

Ezeddine Msandel : Trésorier

Chemseddine Zemzemi : Secrétaire général

Moncef Haddaoui et Hajer Hamrouni : Membres.

2024S00537APSF1

Constitution d'une association

Nom : Vétérans du handball féminin

Thème : Divertissement culturel

Objectifs : Etablir des contacts avec les anciennes handballeuses, faire des activités récréatives à l'intérieur et à l'extérieur de la République et valoriser l'histoire du handball féminin de Tozeur et le Publier.

Adresse : Rue 2 Mars 1934 Chebbia Tozeur

P.V numéro 17323 du 3/7/2023

Comité :

Présidente : Naoui Ibtissem

Secrétaire générale : Mastouri Ibtissem

Trésorière : Zerik Aida.

2024X00497APSF1

Homologation de résolutions

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE RESIDENCE VINCI

Route de Gremda km 0.5 - Nasria - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 15/12/2023 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 21/12/2023 (enregistrement n°23807185; Quittance n° M007933) l'assemblée générale a décidé de désigner la société akariiet inscrite au registre de commerce sous le numéro B0828552006 représentée par son gérant Mr Nader Masmoudi titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05292584 émis à Tunis le 22/8/2011 comme syndic immobilier professionnel avec la totalité des missions du président du syndicat tel que indiqué par l'article 97 code des droits réels.

2024X00494APSF2

Approbation du rapport de l'assemblée générale électorale du syndic

Résidence Jinen Erriadh Ennasr 2

Suivant procès-verbal de l'assemblée électorale du syndicat des propriétaires de la Résidence Jnane Erriadh Ennasr 2 tenu au siège du syndicat le 8 mars 2024 et enregistré

à la recette des finances rue Ennamsa, Tunis le 28 mars 2024 Quittance n°28780 n°875 ont été adoptées les résolutions suivantes :

1- Election de Monsieur Souheil Meziou : Président du syndic

2- Monsieur Walid Njah : Trésorier du syndic

3- Messieurs Mohamed Bouhdiba et Mohamed Jallouli et Mohamed Masmoudi : Membres.

2024400991APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société la TURQUOISE SARL Immatriculée au registre de commerce sous le n°B1100361998 dont le siège social est au 25 Avenue Bechir Saoud Ariana ; et 3 rue Bahi Ladgham Ennacer 2 Ariana et aussi à sa domiciliation chez son avocate maître Lilia Messtiri 2 bis rue Ahmed Khabtheni Ariana en sa qualité de débiteur et hypothécaire

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°23565 Ariana dénommé "HSSAN" et situé à Ariana à l'angle de rue Palestine et rue Mohamed Ali sur avenue Tayeb Mheri cité Ettamir Ariana il s'agit d'un terrain de 278 m sur lequel est construit un bâtiment avec un rez-de-chaussée 1er étage 2ème étage dans les colonnes Le rez-de-chaussée se compose d'une salle d'exposition; bureau cuisine; hall : et un escalier menant à l'étage d'une superficie de 248 m² : 1er étage se compose de 3 chambres cuisine vestiaire et un balcon d'une superficie de 248 m². Le deuxième étage non achevée avec 16 colonnes.

La superficie totale du rez-de-chaussée et 1er étage est de 496 m² ; le local est exploité en atelier de couture et exposition de marchandises de textiles

Mise à prix : La mise à prix est de 1.188.980.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 27/5/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana rue André Anabar.

La visite est possible tous les jours.

2024T00373VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : FATMA NEJIBA BELKADHI EPOUSE JOUINI Demeurant à l'Ariana 7 rue de la mer rouge; en sa qualité de débiteur et hypothécaire CIN n°00376374

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira 5ème étage Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : il s'agit d'une copropriété comprenant 1709 parts sur l'ensemble de la propriété faisant l'objet du titre foncier n°59361 Tunis dénommé (SANIAELGHARBI) réparties en 30690 parts, soit 1709 m² de la superficie totale de la propriété qui s'étend sur 30690 m² située dans la région de Chotrana du gouvernorat d'Ariana. Elle est bordée au nord-est par une villa et une route, au sud - ouest par une résidence, au nord-ouest par une propriété au sud-est par une villa, elle se compose d'un terrain sur lequel est construite une villa comprenant un rez-de-chaussée se compose d'un grand salon, d'une salle de bain, d'un salon, d'une salle à manger, d'une cuisine, et salle d'eau; et une chambre à coucher avec une superficie couverte de 388m².

Le premier étage se compose d'une salle de bain, salon, petite cuisine, et 3 chambres à coucher, balcon donnant sur le jardin avec une superficie couverte de 160m²; le jardin est gazonné; une piscine, des toilettes, un parking et un poste de sécurité au dessus de l'entrée principale de la propriété avec une superficie couverte des espaces annexes de 120 m², c'est une villa de haute standing.

Mise à prix : La mise à prix est de 2.087.646.100 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication le lundi 27/5/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana situé à rue André Ambra Ariana. La visite est possible tous les jours.

2024T00374VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de prix de 40% dans l'affaire n°159

Maître Riadh Ghnainia

Avocat

7 avenue Taieb M'hiri 2 étage App6 Ariana 2080

Tél : 71.700.123/54.195.224

Matricule fiscal : 0873578T/P/000

- A la demande de : Banque Tuniso-Koweitienne, dont le siège social est à Tunis, 10, Bis, Avenue Mohamed 5, société anonyme, immatriculée au registre de commerce sous le numéro B152691996.

- Contre : La société Commerciale D'électricité Maghrébine SCEM, société à responsabilité limitée dont le

siège social est au 7 rue Taieb M'hiri appartement B 2ème étage - 2013 Ben Arous, immatriculée au registre de commerce sous le numéro Bo233392006. -Débiteur. -Monsieur Fathi ben Mohamed ben Hassine Laouini, demeurant au 54 rue Abdullah Ibn Ezzoubeir Cité Mohamed Ali Radés.

A la diligence de Maître Riadh Ghnainia, son bureau sis au 7 avenue Taieb M'hiri 2 étage App6 Ariana 2080.

- Immeuble saisi : dénommé Laouini objet de titre foncier numéro 39298 Ben Arous superficie 108 m² 88 avenue Mohamed 5 résidence el Amel Boumhel Bassatine - Ben Arous sous forme d'un duplexe de deux étages inférieur avec une entrée sur la propriété, un balcon avant, un hall, Salon, chambre, salle de bain, cuisine diffuseur arriéré nu avec un petit jardin et à l'étage avec 3 chambres, une chambre, une salle de douche et équipées par l'électricité, l'eau potable, du gaz naturel et du chauffage.

La superficie de la propriété est de 120 m².

- Mise à prix : 111576.399 dinars après la réduction de l'audience de 21/3/2024 de 40% sans frais de poursuite qui seraient déclarés le jour de l'audience fixée pour le jeudi (16/5/2024) à la chambre des ventes aux enchères publiques au Tribunal de première Instance de Ben Arous.

- La visite de l'immeuble : Peut se faire tous les jours (de huit heures du matin à dix huit heures du soir).

2024R00964VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderahman Ibnou Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél/Fax : 71-351-773

M.F : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : STB, S.A inscrite au RNE sous le n°1237/A représentée par son D.G demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur hypothécaire : Jamil Ben Haj Ali Boujebel, PDG, CIN 02834207, demeurant à la rue Taieb Mehiri, Beni Khaled Gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) Les parts immobilières mises en vente : ce sont 18222 des parts immobilières objet du TF n°580259 Nabeul dénommé "SANIET BOUJEBEL" de la totalité de 18370 parts. C'est un terrain agricole irrigué qui produit les arbres fruitiers avec 423 arbres irrigués avec le système de Goutte à Goutte avec un puits et équipé en électricité.

5) Prix de la vente : est fixé à 750.000 ,000 dinars outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 3/6/2024 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

NB : l'immeuble est situé à la zone d'intervention de l'agence foncière agricole et soumis à un accord préalable du gouverneur de la région.

2024R00968VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Hédi Ben Amor Barkache, demeurant à Rue Hédi Chaker Sahline, CIN n° 04030089.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°6575 Monastir d'une superficie de 700 m², dénommé «MOUFIDA» sis à la Zone Industrielle Sahline.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 117 600 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 22/5/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S00535VEPA1

Adjudication aux enchères publiques après déduction du prix

Société «EL AMEN» d'Avocat

Etude de Maître Amira Abdelhamid

Avocat à la cassation

Sis rue Tahar Sfar Centre Marhaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le lundi 27 mai 2024 (27/5/2024) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sise à Rue Abou Kacem Chebi Sfax.

Partie poursuivante : Abdeneji Arous, sis Kerkennah Sfax.

Partie saisie : Sarhan Souissi, sis Qaraten Kerkennah Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Amira Abdelhamid Avocat à la cassation de la société El Amen d'avocat ci-dessus domiciliée.

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Consiste en 1/5 de l'ensemble de la propriété située à Qaratn, sur l'île de Kerkennah Sfax. Il s'agit d'un terrain d'une superficie d'environ mille cinq mètres carrés, sur lequel une résidence incomplète est construite. Composée d'un rez-de-chaussée et contient une cuisine, une salle d'eau et 4 chambres escalier menant à la terrasse. La propriété est connectée au réseau électrique uniquement. Elle est bordée au milieu par une voie agricole, dont son entrée, bordée au sud par un voisin, à l'ouest par Hassen Souissi, et à l'est par un voisin.

Mise à prix après déduction du prix :

Quatorze mille et quatre cent trente dinars (14.430.000d) majorés des droits et frais divers.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024X00501VEPA1

Adjudication aux enchères publiques après déduction du prix

Etude de Maître Amira Abdelhamid

Avocat à la cassation de la société

ELAMEN d'Avocat sis à rue Tahar Sfar

Centre Marbaba Bloc A 3ème étage Sfax

L'adjudication aura lieu le mercredi 29 mai 2024 (29/5/2024) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance Sfax 2 sise à l'avenue Ahmed Aloulou prés de la CNSS Sfax après déduction du prix.

Partie poursuivante : Société Diar Elkhir société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B51882013 sise à cité Diar El Wafa résidence AMENI 8000 Nabeul.

Partie saisie : Mohamed ben Sassi Hzami, gérant de société, sis Haj Kacem1 Menzel Chaker Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Amira Abdelhamid Avocat à la cassation de la société EL AMEN d'Avocat ci-dessus domicilié.

L'immeuble soumis à l'adjudication

Consiste à la totalité : du terrain faisant l'objet du titre foncier n°12033 Sfax, dénommé «Faiza 62», sis au doyenné de Sidi al-Chahir, délégation Bir Ali ben Khalifa Sfax. Le bien est un vaste terrain agricole nu de forme asymétrique, entouré de toutes parts de bordures de terre, contenant un ancien bâtiment agricole, et traversé par un chemin agricole le sépare en deux parties : une partie sud, représentée par la parcelle n°34 du plan ci-joint, et une partie nord. représentée par la parcelle n°39, qui est située dans le doyenné de Sidi al-Chahir, délégation de Bir Ali bin Khalifa, Sfax, sur la route nationale n°2, anciennement connue sous le nom de route Aaradh, reliant le lieu-dit (74). Et la ville de Bir Ali bin Khalifa, et à droite se dirige vers Bir Ali bin Khalifa. Elle se trouve à environ 1 000 mètres (1 km) de la route principale. Sa superficie totale est de 117 140 mètres carrés. Elle se compose de deux parcelles séparées par un chemin agricole :

- Parcelle n° 34 : Elle est située au sud de la propriété et est de forme asymétrique. Sa superficie est de (52,480 mètres carrés). Elle a été mesurée à partir de son coin sud-est, en passant vers le nord avec une déviation vers l'ouest de 164,85 mètres. Puis la mesure a tourné vers l'ouest, aligné avec le chemin agricole, à 203,40 mètres. Puis la mesure a tourné vers le sud, 100,50 mètres, puis la mesure a tourné vers l'ouest 83,30 mètres. La mesure tourne vers le sud à 171,75 m. Ensuite la mesure se dirige vers l'est avec une légère déviation vers le sud à 44,60 m. Il continue vers l'est avec une légère déviation vers le nord à 65,60 m. Puis il se dirige vers le nord à 146,80 m. Puis il se dirige tout droit vers l'est au 273.10m, où il se connecte au coin d'où commence la mesure, qui est une terre nu ne contient aucune plante. Son sol est considéré comme généralement plat, à l'exception d'une pente partielle du côté sud-est vers le côté sud-ouest. Son sol est différent, en partie sablonneux, en partie (gypse) et en partie légèrement pierreux entouré de bordures de terre sur la plupart des côtés et doté d'un certain nombre de barrières en terre pour empêcher l'écoulement de l'eau de pluie et de la poussière (lien). Cette parcelle, du côté nord-ouest, contient un ancien bâtiment agricole d'une superficie de 62 m² mètres carrés, Elle se compose d'une petite pièce d'ouverture coté Est et d'une grande pièce d'ouverture coté nord le tout est ancien. Ses murs sont construits en pierres et chaux traditionnelle. Le plafond ouvert de la pièce d'ouverture Est est en bois, et le plafond ouvert de la salle nord est en béton armé. Son sol est en ciment ancien. Les portes et fenêtres ont été enlevées et il ne reste que les cadres attachés aux murs et leur état général est vieux et négligé depuis de nombreuses années.

Quant à la parcelle n°39 : elle est située au nord du chemin agricole, et elle est de forme partiellement asymétrique. Sa superficie est de (64,670 mètres carrés), mesurée de son angle sud-Est passant par le Nord à 434,40 mètres, puis vers l'ouest à 158,90 mètres, puis vers le sud à 54,90 mètres, et vers le sud avec une légère déviation vers l'est, 32,10 mètres, par une déviation allant vers l'ouest par 40,20 m, puis elle se dirige tout droit vers le sud par 78,75 m, puis se dirige vers l'est par 79,55 m, puis se dirige vers le sud 227,15 m, où elle rejoint le chemin agricole, puis il se dirige vers l'est, aligné avec le chemin susmentionné, sur 150,50 mètres jusqu'à ce qu'il se connecte au coin d'où commence la mesure. C'est un vaste terrain nu avec environ 13 oliviers de différentes tailles. Son sol est considéré comme plat en général, à l'exception d'une pente à une profondeur d'environ 1,50 m du côté nord en raison de la présence d'un passage d'eau. Son sol est généralement considéré comme sableux et il est entouré de bordures de terre sur la plupart des côtés. Il est doté de 3 poteaux électriques à moyenne pression installés qui le pénètrent également de l'est vers l'ouest.

Mise à prix après déduction :

Quatre vingt sept mille dinars (87.000.000d) majoré des droits et frais divers.

Note :

1/ L'immeuble soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024X00502VEPA1

Vente sur saisie immobilière

Maître Chaari Khaled Avocat

Imm El Manar Bloc A 1er étage n°6 Sfax

Tel / Fax : 74297173

Partie poursuivante :

Jamel Eddine Ben Tijeni Ben Mohamed Abid, demeurant impasse Zitouna num 9 Sekiet Dayer Sfax.

Partie saisie :

Mohamed Ben Hédi Aydi, demeurant à Route Mahdia Km 5.5 Sfax CIN n°05376365.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Chaâri Khaled avocat à la cour de cassation immeuble El Manar 1er étage app n°6 Sfax MF 0841246/A/P/000.

Propriété à vendre : il s'agit d'un terrain sise entre route Saltnia et Mahdia km 6 d'une superficie approximative de 365 m² limité à l'Est par une rue et au Sud rue impasse, à L'ouest Tijeni Abid et Belgacem Aydi contient une construction de bâtiment consistant d'un rez-de-chaussée qui contient un bâtiment de deux chambres, cuisine, salle de bain, salon, et deux vérandas avec garage.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à :

Deux cent dix-neuf mille dinars (219.000.000d) Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

Date de la vente :

L'adjudication aura lieu le lundi (20/5/2024) à 9 h du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax rue Abou Kassem Chebbi.

Condition de ventes :

La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par cheque certifié.

La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2024X00504VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Sté. Grande Immobilière du Nord S.A.R.L inscrite au RNE sous le n°0096354N, ayant son siège à l'angle rue Lac Ancy et passage du Lac Malawi Berges du Lac 1 Nord Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 73594 Tunis dénommé «Salima» d'une superficie de 1223 m² sis les Berges du Lac 1 Nord angle rue Lac Ancy et Lac Malaoui Tunis consistant à un immeuble à étages réparti en un sous-sol d'une superficie couverte de 1040 m² - d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 812 m² - Un 1er étage d'une superficie de 348 m² - Un 2ème étage d'une superficie de 754 m² - Un 3ème étage d'une superficie de 656 m² - Un 4ème étage d'une superficie de 616 m² alimenté en eau, gaz, réseau des eaux usées - télécommunication.

Mise à prix : (26.817.769,174 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 28 Mai 2024 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis 1 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024400961VEPA1

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté Bureau B1 - 1 1002 le Belvédère Tunis

Tél/Fax : 71 780 721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B.F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hédi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Société d'exploitation et traitement de sable «idéal carrière» S.A., R.C : B241422006 dont le siège social est à citer l'avenir immeuble Narjess 3 Manzeh 6 gouvernorat Ariana

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises (17841.34 / 712500) de la propriété objet du titre foncier n°1182 Zaghouan sise au 30Km de l'ouest du village Enfidha Zaghouan

5/ Prix de la vente : 2.873.461.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 27/5/2022 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Zaghouan.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2024400965VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B 176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : Monsieur Sarhan Akrimi CIN n°05952536 demeurant au n°23 Rue Ali Zlitni El Manar 2 Tunis et à l'appt B10 3 étage résidence ATLANTICA Ennasr II Ariana - En sa qualité de débiteur principal hypothécaire.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°62214 Ariana dénommé «Fatma» d'une superficie de 124 m² qui correspond à un appartement situé à l'avenue Hédi Nouira Ennasr II Ariana troisième étage immeuble ATLANTICA appartement n°B10 - ainsi que les parts indivises afférentes au titre soit 1000/273 parts indivises et le droit d'usufruit d'une place de parking au sous-sol portant le n°10. Il comprend 3 chambres à coucher, salon, cuisine et 2 salles de bain.

4- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 320.400,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance d'Ariana sis à la cité administrative d'Ariana le lundi 27 mai 2024 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les étrangers, ceux-ci doivent se prévaloir de l'autorisation du gouverneur de la région.

2024400992VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de Cession de l'entreprise au tiers

STE CIPAP

5 Rue de la Chimie Zone Industrielle Sidi Rezig Mégrine

MF : 0000268D

Suivant procès-verbal rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous il a été décidé la cession totale au tiers de la société "cipap" et nomination du maître Ahmed Jabri en inspecteur d'exécution du juge Houda Chaabani comme juge commissaire.

Toute personne intéressée peut retirer le cahier des charges en contrepartie de 500 dinars.

Toutes les offres doivent être envoyer à l'adresse de l'administrateur maître Ahmed Jabri 10 rue Yves Nohal Tunis derrière le gouvernorat de Tunis.

Le dernier délai est fixé au 15 mai 2024

Pour toutes informations et consultation contacter l'administrateur de justice 40040013.

2024T00382VEPA2

Ouverture de procédure de conciliation

En vertu de la décision émanant du président du tribunal de 1ère instance de Ben Arous Rim Bouzayen en date du 26 Mars 2024 ordonnant l'ouverture des procédures de règlement conformément à l'article 422 du code de commerce pour la société européenne de textile MF : 0989429/T

Désignation de maître Ahmed Jabri en qualité d'Expert (Adresse 10 rue Yve Nihel bureau numéro 6) en tant que conciliateur a pour mission de permettre le règlement à l'amiable dans un délai de trois mois.

Les créanciers peuvent faire déclaration de leurs créances dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de la date de cette publication au jort.

2024T00391VEPA2

Clôture de Faillite

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé le jugement n°125 du 10/7/2023 décidant la clôture de faillite de la société Carton Print Emballage «CPE» S.A, RC N°B0376102008, IU.Fiscale n°1071614B, sise au km6 route El KHELIDIA 1135 Ben Arous et ce pour insuffisance d'actif.

2024R00963VEPA2

Tribunal de Première Instance Sousse

Affaire de Distribution n°242

Ouverture de Distribution des Deniers

Articles 466-468 CPCC

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 25/3/2024, suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine CHEBAANE pour le compte de la Banque de Tunisie, élisant domicile à son étude 11 rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, et après consignation d'un montant de 34.650,000 D à la caisse des dépôts et consignation le 30/9/2019 reçu n°M032294.

Il a été ordonner l'ouverture de procédure de distribution des fonds provenant de la vente du chariot élévateur, marque CLARK, type CQ30D, revenant à la Banque de Tunisie aux enchères publiques par l'huissier Nizar Abid le 11/6/2019 P.V n°9276 à la demande de la société REDCO pour une créance de la société Import de Sahel.

Le montant 34.650,000 D a été consigné à la caisse du trésor public en date du 30/9/2019 reçu n° M032294.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de lettre recommandée, une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2024S00533VEPA2

Nomination

Objet de liquidation : société de l'exploitation agricole el batti

En vertu de jugement rendu dans l'affaire n°1040 par le Tribunal de première instance de Bizerte, il a été décidé de dissoudre la Société Al-Bati d'Exploitation Agricole et de nommer Mr Seifeddin Sbai en tant que liquidateur pour procéder à l'inventaire de ses fonds et pour répartir le produit de la liquidation entre les associés. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis (tél : 92 50 80 28).

2024400983VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Promotion Touristique Sfax «SPT Sfax» - S.A

Capital social : 17 400 000 DT

RNE : 1344173N

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 22 Avril 2024 convoque les actionnaires de la société SPT Sfax à l'Assemblée

Générale Ordinaire devant se tenir le 24 Mai 2024 à 10 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes pour les comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

6. Rectification de la sixième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2023 ;

7. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;

8. Distribution des jetons de présence;

9. Pouvoirs.

2024T00376SANB3

Sté 9 PRODUCTION

Capital social : 180.000DT

Siège social : Espace Méditerranée Zone Commerciale Portuaire de Radés

Identification unique : 1105488A

Le Conseil d'administration réuni le 22 avril 2024 convoque l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 7 mai 2024 à 10h au siège social sise à Espace Méditerranée Zone commerciale portuaire Radés port, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité de l'année 2023.

2. Lecture de rapport du commissaire aux comptes 2023.

3. Approbation des états financiers de 2023.

4. Affectation du résultat

5. Quitus aux administrateurs.

6. Approbation des conventions réglementées.

7. Questions diverses.

2024T00378SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA GENERALE OBLIG SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001

Portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183E

Les actionnaires de la GENERALE OBLIG SICAV sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 20 mai 2024 à douze heures (12h) - au siège de la société au 16, avenue jean Jaurès - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;

- Nomination d'administrateurs ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024T00383SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant unique : 0024515C

MF : 024515C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière EL MADINA, informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la Société prévue le jeudi 2 mai 2024 à 10 heures, a été reportée pour le lundi 20 mai 2024 à 10 heures au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, sis au 5, rue de Syrie - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des états financiers dudit exercice;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2023 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2023 ;

4) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6) Renouvellement des mandats de trois Administrateurs;

7) Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, cabinet Samir LABIDI et désignation d'un nouveau commissaire aux comptes

8) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

9) Pouvoirs pour formalités.

2024R00950SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE «EL MADINA»

S.A. au capital de 900.000 dinars

Siège social : 36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen Ennasr II - 2037 Ariana

Identifiant unique : 0024515C

MF : 024515C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société de Promotion Immobilière EL MADINA, informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la Société prévue le jeudi 2 mai 2024 à 10h30mn a été reportée pour le lundi 20 mai 2024 à 10 heures et 30 minutes au siège de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, sis au 5, rue de Syrie - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Continuation de l'activité de la SPI EL MADINA ;

2) Pouvoirs pour formalités.

2024R00951SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SECURAS

SA au capital de 550.000DT

Siège social : 19 Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 12069M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SECURAS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 10 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2023.

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2024, 2025 et 2026.

7) Questions diverses.

2024R00952SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INSSIPE

SA au capital de 50.000 DT

Siège social : 19, Rue de l'Artisanat Charguia 2

MF : 382737J/A/M/000

RC : B142771999

Messieurs les actionnaires de la société INSSIPE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 11 heures du matin au siège de la société à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de l'exercice 2023.

2- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice de l'an 2023

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2024, 2025 et 2026

7- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

8- Questions diverses.

2024R00953SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas - Les Berges du Lac

IU : 0024385L

Messieurs les Actionnaires de la Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement sont invités par le conseil d'administration à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 mai 2024 à 10h au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et les délais de convocation à cette Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relative respectivement à l'activité de la société et à celle du groupe pour l'exercice 2023 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023;

4- Examen et approbation des états financiers de la société et des états financiers consolidés pour l'exercice 2023 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2023 ;

7- La nomination de l'administrateur délégué provisoire;

8- La nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration ;

9- Quitus aux administrateurs afférents à l'exercice 2023 ;

10- Approbation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des membres des comités;

11- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des cas énoncés par l'article 209 du code des sociétés commerciales;

12- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2024R00960SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE KARTHAGO GROUP

S.A au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425355K

Messieurs les actionnaires de la société Karthago Group sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 mai 2024 à 10 heures au siège social sis à la rue du Lac d'Annecy- passage du Lac Malawi, les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers des exercices 2015 et 2016 ;

- Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2015 et 2016 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015 et 2016 ;

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2015 et 2016 ;

- Approbations s'il y a lieu des conventions règlementées au titre des exercices 2015 et 2016;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats des exercices 2015 et 2016 ;

- Démissions d'administrateur;

- Ratification de la nomination d'administrateur;

- Désignation ou Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R00961SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE KARTHAGO GROUP

S.A au capital de 1 000 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0425355K

Messieurs les actionnaires de la société Karthago Group sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 mai 2024 à 12 heures au siège social sis à rue du Lac d'Annecy-passage du Lac Malawi, les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La continuité de l'activité de la Société;

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2024R00962SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AZUR Pièces Automobile

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule fiscal : 1076765N

CNSS : 345310-87

Les actionnaires de la Société AZUR Pièces Automobile, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024 à 16h30, à L'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2023.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Pouvoirs pour formalités.

2024R00965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 37.665.650 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de leur société, qui se tiendra le Jeudi 9 Mai 2024 à 15h, à L'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration.

7- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

8- Renouvellement mandat des administrateurs.

9- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes.

10- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

11- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

12- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

13- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

14- Pouvoirs pour formalités.

2024R00966SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne Des Filtres "MISFAT"

Société anonyme

Au capital de 37.665.650 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT-, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le jeudi 9 mai 2024 à 16h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial d'investissement, en application de l'art 3 de la loi Num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Pouvoirs pour formalités.

2024R00967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 16 Mai 2024 à 10h00

Société Solutions Composites S.A

Société anonyme

Au capital de 6 378160 Dinars

Identifiant unique : 0922807M

Siège social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société Solutions Composites S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 mai 2024 à 10h au siège social de la société MAC S.A. sis à Green Center, Rue du Lac de Constance - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Acceptation de la démission des Administrateurs ;

2- Nomination des nouveaux Administrateurs;

3- Pouvoirs pour formalités.

2024R00973SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

SA au capital social : 80 600 700 TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N°CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2023 qui se tiendra le mardi 21 mai 2024 à 10h30 au siège de la Direction de la Promotion et de l'Information Médicale de la Société sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2023

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2023

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Approbation des états financiers consolidés clôturés au 31/12/2023

6. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC

7. Approbation de la démission d'un membre du conseil d'administration et nomination d'un nouveau membre.

8. Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2023

9. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'administration pour 2023

10. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2024R00976SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023

De la Société STERIPHARM

S.A. de capital social : 14 000 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 -1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 1598337Y

N°CNSS : 589891-34

Messieurs les actionnaires de la Société «STERIPHARM» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 21 mai 2024 à 10h au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'année 2023

2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023

3. Approbation des états financiers clôturés au 31/12/2023

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 et les conventions règlementées objet des articles 200 et 475 du CSC

6. Quitus aux membres du Conseil d'administration sur l'exercice 2023

7. Délégation pour l'accomplissement des publications.

2024R00977SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ortho-cast

SA au capital de 950 000.000

Siège social : Zone Industrielle Enfidha II - 4030

Messieurs les actionnaires de la Société Ortho-cast sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2024 à 15h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021- 2022.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021-2022.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021-2022.

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration 2023-2024-2025

- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2024S00534SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX SA

Au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : «010168F»

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la société SITEX sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 mai 2024 à 9 Heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation de capital

2. Augmentation du capital social en numéraires

3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de l'augmentation de capital et la réaliser

4. Modification corrélative des statuts

5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires d'au moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2024S00536SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S»

Société anonyme

Au capital de 2.209.300 dinars

Siège social : Route Sidi Salem, km 2, Sfax

Identifiant Unique : 915 562 S/P/M/000

Les communes contribuantes au capital de la Société de l'Abattoir Unifié de Sfax sont convoquées pour inviter leurs représentants à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au Palais Municipal de Sfax le mercredi 22 mai 2024 à 15 heures afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- cooptation des membres du conseil d'administration

- Approbation de la nomination des représentants permanents des communes auprès de la société.

- Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les années (2023-2024-2025).

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à toutes les communes participantes.

2024X00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2024

BTK SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 - JORT n°59

Identifiant Unique : 0741110C

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société «BTK SICAV», société d'investissement à capital variable, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le mercredi 22 mai 2024 à 15 heures, au siège social de la société sis 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

4) Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 de Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Affection des résultats de l'exercice 2023 ;

7) Désignation de nouveaux administrateurs ;

8) Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024400968SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Tuniso-Seoudienne d'Investissement "TSI"

SA au capital de 5 000 000 DT

RNE : 0381747 G

Les actionnaires de la Tuniso-Seoudienne d'Investissement sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale ordinaire le lundi 13 Mai 2024 à 9 heures au siège social de la société, sis au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agrément des modalités et des délais de convocation,

2) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2023,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

4) Approbation des conventions réglementées,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6) Quitus aux Administrateurs,

7) Fixation de la valeur des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration,

8) Désignation d'un nouvel Administrateur

9) Pouvoir d'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publication.

2024400971SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbilia Cité des Pins les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20/5/2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2023 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2023.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Jetons de présence.

8. Pouvoirs.

2024400972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement Agricole (SDA) "HENCHIR AYED"

Société anonyme

Au capital social de 730.000 dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1637475 C

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société de

développement agricole (SDA) "HENCHIR AYED" sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 16 mai 2024 9h30 au siège social, 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration du 4 avril 2024 relatif à l'exercice arrêté au 31/12/2023 :

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2023 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 :

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023;

5- Affectation du résultat de l'exercice arrêté au 31/12/2023 :

6- Pouvoir au représentant légal de la société pour effectuer les différentes formalités de dépôts et de publications.

2024400973SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société de Développement Agricole (SDA) "HENCHIR AYED"

Société anonyme

Au capital social de 730.000 dinars

Siège social : 4, Rue Hassen Ibn Noomane 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1637475 C

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, société de développement agricole (SDA) "HENCHIR AYED" sont convoqués en assemblée générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 16 Mai 2024 à 11 H au siège social 4, Rue Hassen Ibn Noomane - 1002 - Tunis - Belvédère, à l'effet de débattre et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Devenir de la société au regard de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

2- Examen et approbation du programme de redressement de la situation financière de la société par la réalisation d'investissements complémentaires à court et à moyen terme;

3- Pouvoir au représentant légal de la société pour effectuer les différentes formalités de dépôts et de publications.

2024400974SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MONTAZAH TABARKA

Au capital social de 100.000 dinars

S.A (en liquidation)

Siège social : 19, Rue des jasmins - immeuble T.S.R. Nouvelle Ariana - 2080

Identifiant unique : 0031450V

Messieurs les actionnaires de la société MONTAZAH TABARKA (en liquidation) sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2024 à 10.30 heures au siège social de la TSB Bank (Tunisian Saudi Bank) sis au 32 rue Hédi Karray Tunis) et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport moral et financier du liquidateur au titre de la période du 15/5/2023 au 15/5/2024.

2- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes au titre des années 2019-2020-2021-2022 et 2023.

3- Approbation des états financiers de la société relatifs aux exercices 2019-2020-2021-2022 et 2023.

4- Quitus au liquidateur au titre de l'exercice 15/5/2023 au 15/5/2024.

2024400975SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société MONTAZAH TABARKA

Au capital social de 100.000 dinars

S.A (en liquidation)

Siège social : 19, Rue des jasmins - immeuble T.S.R. Nouvelle Ariana - 2080

Identifiant unique : 0031450V

Messieurs les actionnaires de la société MONTAZAH TABARKA (en liquidation) sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 24 mai 2024 à 10 heures au siège social de la TSB Bank (Tunisian Saudi Bank) sis au 32 rue Hédi Karray Tunis) et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat du liquidateur et Révision de ses honoraires

2- Questions diverses.

2024400976SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire

BTL

Capital : 100.000.000, 000 Dt

Adresse : Avenue Maître Béji Caied Essebssi, centre Urbain Nord, 1022 Tunis

MF : 0033272D

Le conseil d'administration de la banque Tuniso-Libyenne invite ses actionnaires à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 10 Mai 2024 à 10 heures du matin au siège de la Banque Tuniso - Libyenne, Avenue Maître Béji Caied Essebssi, Centre Urbain Nord, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social de la Banque Tuniso Libyenne par les actionnaires.

2) Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social.

2024400977SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABRIDIA SA

Société anonyme

Au capital social de 6.400.000 DT

Siège social : Rue 2 Mars, Immeuble Akoubi, n°7 Tozeur - Tunisie

Identifiant unique : 1818851N

Les actionnaires de la société ABRIDIA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 16 mai 2024 à quinze heures (15h) à l'adresse suivante : 92 Avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées au sens des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales conclues lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; et

7. Pouvoirs pour formalités.

2024400979SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société : SAMEF

Au capital de : 220 000 Dinars

Siège social : 23 Rue Amir Abdelkrim

Registre de commerce : 0000649N

Matricule fiscal : 0000649NAM000

Messieurs les actionnaires de la société SAMEF sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le vendredi 17 mai 2024 à : 10 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses,

Assemblée générale extraordinaire :

1. Situation de la société par référence à l'article 388 du code des sociétés en vue de fa poursuite de ses activités.

2. Restructuration des activités de la société compte tenu de sa situation financière et de l'évolution de la demande du marché.

3. Modalités de collaboration et de complémentarité des activités dans le cadre du partenariat entre la SAMEF, Prospective Institute et I-Way Solution.

2024400980SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2023

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar (STKE)

Société anonyme

Capital social : 122.661.900 Dinars

Siège social : Les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité Les pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 0083570N

Le Conseil d'Administration de la Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra jeudi 23 Mai 2024 à 10 Heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023 ;

2. Lecture et Approbation des états financiers, des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023

3. Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et l'article 202 du code des sociétés commerciales;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023;

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration;

7. Lecture et Approbation du rapport de Gouvernance de la Société pour l'année 2023;

8. Pouvoirs pour formalités.

2024400981SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE ISMAIL- SA

Capital social : 22.001.000 DT

Siège social : 41 Avenue Khaireddine pacha

Identifiant Unique : 0644738R

CNSS : 143646-86

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique Ismail «SHTI» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 10 h à l'adresse suivante : 41 Avenue Khaireddine Pacha Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la procédure et délais de convocation

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par conseil d'administration au titre de l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020

- Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020

- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 CSC.

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence

- Affectation du résultat

- Pouvoirs pour formalités.

2024400987SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hexabyte

Société anonyme

Au capital de 1931131 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA - Avenue Habib Bourguiba 9000- Béja

Identifiant unique : 760635K

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 15 Mai 2024 à 10 heures à l'agence centrale de la société Hexabyte sise au 4 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2023 et distribution des dividendes

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société Hexabyte sise au 04 rue Ibn Bassam - Menzeh 4 - 1082 - Tunis.

2024400989SANB3

La société "EO DATA CENTER" S.A

Au capital de 34 300 000 dinars

Siège social : zone Industrielle Enfidha 4030 - Enfidha

Identifiant Unique : 1090273G

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 Mai 2024 à 10 Heures, au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Enfidha 4030 Enfidha, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à ['exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

10. Pouvoirs.

2024400990SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaumed'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 23 avril 2024, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Immobilière S.A sont convoqués au siège de la Société le jeudi 23 mai 2024 à 9H00 en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la Société ;

- Mise à jour des Statuts ;

- Délégation de pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2024400999SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des associés

OIL FIELD SERVICES «OFIS»

SARL au capital de 1.320.000 D

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant Unique : 0430013Y

Les associés de la société "OFIS " sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui se tiendra le 3 Juin 2024, à 13h au siège de la société à l'effet de délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

4/ Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5/ Quitus aux gérants pour l'exercice 2023.

6/ Renouvellement du mandat des gérants.

7/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Les documents seront disponibles au siège social de la société à partir du 13/5/2024.

2024T00379SRLB3

Convocation à l'assemblée générale

Société "LES ATELIERS DE YALLA"

SARL au capital social de 13 520 DT

Identifiant Unique : 1740512W

Les associés au capital de la Société «Les Ateliers de Yalla» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 30/5/2024 à dix heures du matin au siège social de la société, pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Démission de la gérante

- Nomination d'un nouveau gérant.

2024S00530SRLB3

Convocation à l'assemblée générale

Société «LES ATELIERS DE YALLA»

SARL au capital social de 13 520 DT

Identifiant Unique : 1740512W

Les associés au capital de la Société «Les Ateliers de Yalla» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 30/5/2024 à neuf heures du matin au siège social de la société, pour délibérer l'ordre du jour suivant :

- Changement du siège social de la société.

2024S00531SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Centrale

«Les Vignerons de Carthage»

Siège social : Route de Mornag - Jebel Jeloud 1009 - Tunis

Capital social : 2.742,100 Dinars

R.C : B135131997

M.F : 5518ZAM000

Le Conseil d'Administration de la société Mutuelle Centrale "Les Vignerons de Carthage" convoque ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2024, à 10H, au siège social de la Société : Route de Mornag - Jebel Jelloud - 1046 El Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et financier établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023

2. Examen des états financiers de l'exercice 2023

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

6. Affectation du résultat et répartition des ristournes pour l'exercice 2023

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026

8. Fixation du montant des jetons de présence et des prérogatives du Président du conseil d'administration pour l'année 2024

9. Renouvellement du tiers des membres du conseil.

NB :

- Les adhérents peuvent consulter les rapports du conseil d'administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes de

l'exercice 2023 et ce au siège social de la Société "Les Vignerons de Carthage" à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2024R00957SODB3

Assemblée générale ordinaire 2023

Société mutuelle de base des services agricoles à Sfax CORA VIS

Siège social : Route Gremda km3.5 Sidi Abbes immeuble Hadj Kacem 3022 Sfax

Capital social : 189960 Dinars

MF : 045477E/N/M/000

Identifiant Unique : 045477

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer â l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023 qui sera tenue le mercredi 22 mai 2024 à neuf heures et demi du matin à l'HOTEL NAHER EL FOUNOUN route Taniour km 3.5 Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2023.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2023.

- Assainissement de la liste des adhérents (admission de nouveaux adhérents).

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

- Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 29 avril 2024 jusqu'au Vendredi 10 mai 2024 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Coravis" Route de Gremda km3.5 Sidi Abbes immeuble hadj Kacem 3022 Sfax.

2024X00496SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

ETABLISSEMENTS DANGEREUX INSALUBRES OU INCOMMODES Articles 293 à 324 du code de travail Décret n°2687 du 9 octobre 2006.

Le public est informé que la société de HUILERIE ZITE ENNOUR dont le siège social est situé à ENNACHAA EL HAOUARIA a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le N° 6465 en date du 9/3/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à ENNACHAA EL HAOUARIA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité d'EL HAOUARIA ou le délégué d'EL HAOUARIA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Amel Bent Abdelkader Jalloul ben Mohamed Kesiaa CIN n°02830746 au 18/12/2021 Adresse 15 Rue Ezzine Ben Achour La Marsa annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 643 m² situé Ain Kchoura Sousse qui a était fait sous le n°127906 (terrain destiné pour habitation).

2024T00375DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Lahbib Noureddine titulaire de la CIN n°01454386 du 15/01/2019 déclare la perte du titre de propriété n°52279 pour le titre foncier n°25621 Bizerte nommé IMEN sis à El Alia sud El Alia - Bizerte. Suivant déclaration de la municipalité d'El Alia - Bizerte le 16/4/2024. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 23/4/2024.

2024R00971DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Chedlia ESSAKET titulaire de la CIN n°04086119 pour son compte et le compte des héritiers du feu Khlifa Ben Fedj ESSAKET, titulaire de la CIN n°04068738, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/11482, objet du titre foncier n°55257 Monastir sis à El Ghanada délégation Béni Hassène, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la garde nationale de Béni Hassène sous n°539 le 19/3/2024.

2024S00528DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Fathi Ben Salem Ben Mansour Chewi avise le public qu'il possède la totalité de parcelle de terrain sud est de surface 269 m² sise bardimes charki Kerkinah limité au sud par voie public et Jamila Chewi à l'est Habib Chewi au nord Fathi Chewi et impasse à l'ouest Fathi Chewi suivant un contrat de vente daté le 14 avril 2008 dressé par les notaires Houcine Torki et Malek Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2024X00493DIVD2

Avis

Mer Fathi Mssedi annonce que son titre de propriété d'un terrain contenant 400 Pieds d'olive Situé à route Agareb km 36 Sfax provenant du partage le 13 juin 1998 dressé par

les notaires Mohssen Kammoun et Abdelaziz Bouattour a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X00498DIVD2

Avis

Madame Souad ben Taher Elmaalej et sa sœur Sarra annoncent que l'original de son titre de propriété d'une maison contenant quatre chambres et des installations édifiée sur un terrain situé à Sfax route Taniour klm 4 acquis suite à un acte daté le 1 août 2000 conclu par les deux notaires Mohamed Ayedi et Rchid Chikhrouho ainsi que l'origine des contrats de l'historique son titre de propriété représenté par un acte de vente daté le 21 septembre 1978 et un contrat de partage daté le 22 juin 1966 les deux contrats conclu par les deux notaires Ibrahim Hbaib et Mahmoud Mziou étant perdu.

Elles veulent en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Mrabet Sabeur situé à la route l'Afrane km6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente annonce toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00500DIVD2

Avis

M Mohamed Ben Hamed Ben Bechir Abid informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie 475.71m² situé à la route Lafrane km6 Sfax lui a été accordée par acte de donation en date du 16/10/2008 enregistré le 30/10/2008 n°47821 avec le témoignage des juges notaires Zouheir Abid et Zouheir Kallel est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 au cours de 30 jours de cette publication.

2024X00505DIVD2

Avis

Choaib ben Naceur Choaib annonce qu'il possède la totalité d'un terrain sis à gars in sayada zone ouled Ezzidine Karkana Sfax effectué par la vente qu'elle a été faite le 29.03.2012 et qui a été enregistré le 21.5.2012 n°011517 à l'attestation de deux notaires Dhaoui Hakima et Sami Hattab. Cet acte a été perdu il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Dhaoui Hakima sis dans la rue de la République la Chabba dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2024400960DIVD2

Etats Financiers

GENERALE OBLIG-SICAV
16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la Loi 2001-83 du 24-07-2001portant promulgation du Code des Organismes des Placements Collectifs
Agrément du Ministre des Finances du 10/01/2000
Identifiant unique au registre national des entreprises : 0514183 E

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	5 140 268,503	6 743 012,732
Obligations et valeurs assimilées		4 640 976,507	6 238 312,396
Titres des Organismes de Placement Collectif		499 291,996	504 700,336
Placements monétaires et disponibilités		5 032 552,882	4 783 372,036
Placements monétaires	5	2 986 670,966	3 496 882,202
Disponibilités		2 045 881,916	1 286 489,834
Créances d'exploitation	6	7 120,266	6 238,243
TOTAL ACTIF		**10 179 941,651**	**11 532 623,011**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 069,104	25 280,165
Autres créditeurs divers	8	13 915,071	16 485,800
TOTAL PASSIF		**34 984,175**	**41 765,965**
ACTIF NET			
Capital	9	9 639 352,398	10 870 495,116
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		505 605,078	620 361,930
ACTIF NET		**10 144 957,476**	**11 490 857,046**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**10 179 941,651**	**11 532 623,011**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*Année 2023*	*Année 2022*
Revenus du portefeuille-titres	10	427 136,282	505 931,388
Revenus des obligations et valeurs assimilées		416 731,962	420 758,220
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		10 404,320	85 173,168
Revenus des placements monétaires	11	204 931,412	309 748,495
Revenus des prises en pension	12	2 295,600	112 241,564
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		634 363,294	927 921,447
Charges de gestion des placements	13	(69 587,710)	(93 072,105)
REVENU NET DES PLACEMENTS		564 775,584	834 849,342
Autres charges	14	(23 161,248)	(26 430,183)
RESULTAT D'EXPLOITATION		541 614,336	808 419,159
Régularisation du résultat d'exploitation		(36 009,258)	(188 057,229)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		505 605,078	620 361,930
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		36 009,258	188 057,229
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	67 944,111	(9 015,641)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(13 972,311)	(7 563,801)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		595 586,136	791 839,717

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2023	*Année 2022*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	595 586,136	791 839,717
Résultat d'exploitation	541 614,336	808 419,159
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 972,311)	(7 563,801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	67 944,111	(9 015,641)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 941 485,706)	(1 389 686,289)
Souscriptions		
- Capital	47 134 057,314	46 733 382,020
- Régularisation des sommes non distribuables	2 841 733,300	2 184 457,670
- Régularisation des sommes distribuables	1 447 962,536	947 470,904
Rachats		
- Capital	(48 931 024,092)	(47 888 065,550)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 950 242,970)	(2 231 403,200)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 477 971,794)	(1 135 528,133)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(1 345 899,570)**	**(597 846,572)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	11 490 857,046	12 088 703,618
En fin de l'exercice	10 144 957,476	11 490 857,046
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	87 244	96 946
En fin de l'exercice	72 822	87 244
VALEUR LIQUIDATIVE	139,312	131,709
TAUX DE RENDEMENT	5,77%	5,63%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2024T00384BCFA5